

attention to the harassment and persecution of unofficial Helsinki monitoring groups. There were proposals to establish an international monitoring committee on human rights as part of the follow-up to the Madrid Conference.

17. In the Sub-committee's view, the Canadian Delegation in Madrid should give as much attention to human rights as possible, while bearing in mind the anxieties expressed by some witnesses about giving other nations pretexts for withdrawing from the Madrid meeting and the CSCE process or prejudicing the development of trade or other beneficial contacts. The Sub-committee feels that progress has been made in this area in the past generation, though with some setbacks and even though a very great deal still remains to be done. Hopes for major advances in this field lie with the continuation of the CSCE process and gradual, steady improvements over time. There may also be opportunities for more rapid changes as the years proceed, but these are likely to emerge more from the dynamics of the internal situations in the East European countries themselves, and less as a result of pressure from outside.

18. Attention should also be given to the other nine principles of the Helsinki Final Act. These principles should be respected in their entirety. The Sub-committee noted that several briefs emphasized the importance of abiding by Principle VIII, on the right to national self-determination.

19. Testimony before the Sub-committee also suggested that the Canadian Delegation in Madrid should continue to support work on Confidence Building Measures, including strengthening the existing ones and also trying to establish new ones where appropriate. For example, the notification of major military manoeuvres could be extended to the whole of Europe and made mandatory for much smaller bodies of troops than at present. New approaches to providing greater openness with respect to military activities should also be developed, thereby reducing the risk of surprise attack.

20. The Soviet proposal for a conference on military détente and disarmament should be accepted only if it is established as an integral part of the CSCE process and does not imply down-grading of other questions examined in the Helsinki Final Act. Each basket of the CSCE Final Act should continue to be given its full weight in the maintenance of the CSCE process.

BASKET II: THE CURRENT SITUATION

21. The Sub-committee examined Basket II, inviting briefs and witnesses from the business community as well as government and the universities. It considered such questions as the problems of doing business in the Soviet Union and Eastern Europe, the potential of Soviet and East European markets, general trends in trade between Canada and the Soviet Union and Eastern Europe, and also cooperation in the fields of science and technology and the environment.

de rappeler le principe général des droits de l'homme. La plupart des témoins ont déclaré que le Canada devrait attirer tout spécialement l'attention sur les mesures de harcèlement et de persécution dont font l'objet certains groupes qui veillent officieusement à l'application des accords d'Helsinki. Certains ont proposé de créer, pour faire suite à la Conférence de Madrid, une commission internationale de surveillance des droits de l'homme.

17. Le Sous-comité estime que la délégation canadienne à Madrid devrait insister le plus possible sur les droits de la personne, mais sans oublier les préoccupations de certains témoins qui craignent qu'on ne fournisse à certains pays un prétexte pour se retirer de la Conférence de Madrid et de la CSCE ou qu'on ne porte atteinte à l'essor du commerce et aux autres échanges positifs. Le Sous-comité estime également que des progrès ont été accomplis dans ce domaine ces dernières décennies, bien qu'il y ait eu des échecs et qu'il reste énormément à faire. Les espoirs de progrès véritable reposent sur la poursuite des travaux de la CSCE et une amélioration progressive et constante dans les années à venir. De même, des possibilités de changement plus rapide devraient aussi se présenter, mais elles seront probablement le résultat de la dynamique interne des pays de l'Europe de l'Est plutôt que celui des influences extérieures.

18. Il faut également insister sur les neuf autres principes de l'Acte final d'Helsinki. Ceux-ci doivent être respectés dans leur totalité. Plusieurs mémoires ont insisté sur l'importance du principe VIII, qui porte sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

19. Par ailleurs, d'autres témoins estiment que la délégation du Canada à Madrid doit continuer à faire porter ses efforts sur les mesures de confiance, en renforçant celles qui existent déjà et en essayant d'en instaurer de nouvelles au besoin. Par exemple, la notification des manoeuvres militaires d'envergure pourrait être étendue à l'ensemble de l'Europe et devenir obligatoire pour des troupes beaucoup plus réduites qu'à l'heure actuelle. Il faudrait également trouver de nouveaux moyens d'améliorer les communications sur le plan militaire et de réduire ainsi les risques d'attaque par surprise.

20. La proposition d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement faite par l'Union soviétique ne doit être acceptée que si elle fait partie intégrante du processus de la CSCE sans diminuer pour autant l'importance des autres questions examinées dans l'Acte final d'Helsinki. Chacune des corbeilles doit garder toute son importance dans la poursuite des travaux.

CORBEILLE II: LA SITUATION ACTUELLE

21. Le Sous-comité a accordé une très grande attention à la deuxième corbeille, invitant le milieu des affaires, les pouvoirs publics et les universitaires à témoigner et à soumettre des mémoires. Il a examiné notamment les problèmes que posent les échanges commerciaux avec l'Europe de l'Est, les marchés qu'on peut y conquérir, l'évolution générale des échanges entre le Canada, l'Union soviétique et les pays de l'Est ainsi que la coopération dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'environnement.